

La ville de Bollène a missionné Urbanis pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches administratives et techniques pour l'obtention des aides financières de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Qu'est-ce qu'une OPAH-RU ?

Un programme d'actions permettant de réaliser des travaux de rénovation dans votre logement.

Par exemple : réhabiliter votre logement dégradé, l'adapter à une perte d'autonomie pour un maintien à domicile ou encore le moderniser pour réaliser des économies d'énergie.

■
UN CONSEIL
NEUTRE

■
UN PROJET
ACCOMPAGNÉ

■
UN HABITAT
AMÉLIORÉ



Contact

04 30 31 98 61

opahbollene@urbanis.fr

Accueil sur RDV les 2^{èmes} mercredis de chaque mois de 8h30 à 12h

Service Urbanisme
Guichet Unique Habitat

Pl. Henri Reynaud de la Gardette
84500 Bollène

RÉNOVER SON LOGEMENT POUR AMÉLIORER SON CONFORT

La ville de Bollène
vous accompagne
dans la rénovation
de votre logement



A destination des



Propriétaires occupants
sous condition de
ressources



Propriétaires bailleurs
sous condition de loyers
maîtrisés ou condition
de ressources



Copropriétés

Pour quel types de travaux ?

Adaptation des
logements à la
perte d'autonomie



Amélioration de la
performance énergétique
des logements



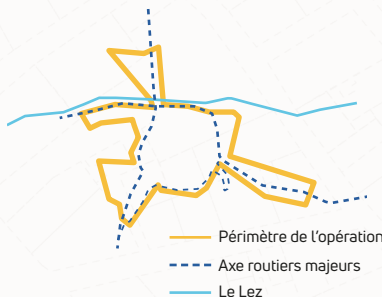
Réhabilitation des
logements dégradés



Réhabilitation des
logements vacants



Ville de Bollène Périmètre concerné



La ville de Bollène vous accompagne dans vos démarches

1 Un projet de travaux ?

Vous souhaitez entreprendre
des **travaux de rénovation** ?
Améliorer le **confort énergétique**
de votre logement ?
Adapter votre logement ?

Faites vous accompagner

2

Prenez contact avec l'équipe
d'**Urbanis**, mandatée par la **Ville
de Bollène** pour encadrer le
dispositif et bénéficiez de **leurs
conseils gratuits**

3

Définition du projet avec Urbanis

Vérifiez votre éligibilité au
programme avec Urbanis qui
**réalisera une visite de votre
domicile**

4

Réalisation des devis

Après définition du projet vous
devez **réaliser des devis** auprès
d'entreprises qualifiées de votre
choix (*RGE si travaux d'économie
d'énergie*).

Les devis peuvent être réalisés en
amont de la visite.

Financement de votre projet

5

Urbanis instruit et dépose les
demandes de subventions.
**Ne pas commencer les travaux
avant l'obtention des accords !**

Début des travaux

6

Vous pouvez commencer vos
travaux, après accord des
subventions demandées.

7

Obtention des aides

Après l'achèvement des travaux,
Urbanis réalisera une **visite de fin de
chantier** pour contrôler les travaux
réalisés et lancera la **procédure
de demande de paiement des
subventions**.



**Profitez de votre
logement rénové et de
vos nouvelles conditions
de vie qui vous assurent
plus de confort**